

Les Ateliers-Débats du Cerdd

2 décembre 2008
à la maison Folie
de Wazemmes (Lille)



Les circuits courts alimentaires durables

*Territoires et alimentation : la relocalisation des activités
de production alimentaire*

Actes

Mots clés : développement local – lutte contre le changement climatique - biodiversité - trame verte et bleue - agriculture de proximité durable - relocalisation et structuration de l'offre et de la demande - projet de territoire - agenda 21 - réduction des énergies grises - promotion du terroir - identité du territoire - redynamisation du territoire - foncier - aides à l'installation - accompagnement de projets - projet d'agriculteurs - indépendance et autonomie - pérennité des revenus agricoles - qualité de vie - dynamisme de la profession agricole - réduction des intermédiaires - lien consommateur et producteur - lien social - choix des consommateurs et souveraineté alimentaire - dynamique collective...

Les circuits alimentaires durables sont des projets qui s'inscrivent indéniablement, et ce de manière transversale, au cœur du développement durable. Ils interpellent nos préoccupations contemporaines, entre crise financière, enjeux de santé alimentaire, perte de sens pour des consommateurs-acheteurs. S'atteler à la réalisation de circuits courts alimentaires sur un territoire répond tout d'abord à des enjeux de redynamisation économique locale, de lutte contre le changement climatique, de limitation de l'étalement urbain et de lien social. Alain Trédez, de la Communauté de Communes du Sud Arrageois (CCSA), l'exprime en ces termes (en se référant aux Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) : "Il s'agit d'une activité de proximité, sur la base d'une agriculture durable, qui recrée la relation sociale entre producteurs et consommateurs, et qui donne une bouffée d'oxygène aux projets de vie pour les petits exploitants agricoles".

Développer les projets de circuits courts alimentaires sur la base d'une pratique agricole durable répond à des enjeux de préservation des ressources naturelles et de stratégie de Trame Verte et Bleue, d'accès à une alimentation saine et à un cadre de vie de qualité.

L'agriculture biologique dans les circuits courts : la fin, pas le début

Pourquoi et quand parler de bio dans un contexte double de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité ? *"L'agriculture biologique cherche à rétablir l'équilibre écologique ; peu importe par quoi on commence dès l'instant où l'on sait où l'on veut aller"*, argumente Alain Trédez, chargé de mission de la Communauté de Communes du Sud Arrageois. Par ailleurs, le poids de la demande en bio est une réalité quand *"seulement 2% du territoire national est en agriculture biologique, l'essentiel du bio provient de l'Autriche et de l'Italie qui sont aujourd'hui en avance sur la France. Il faut donc faire attention aux produits bio qui viennent de loin"* précise Danielle Poliautre, Adjointe au Développement Durable à la Ville de Lille.

Le bio est ainsi à considérer comme une finalité de l'action en faveur des circuits courts alimentaires, et non pas comme un critère d'éco-conditionnalité...

Il existe différentes typologies de circuits courts alimentaires (qui recouvrent toutes les typologies de circuits courts alimentaires durables), de la vente à la ferme au groupement d'achat, en passant par les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), qui se définissent toutes par la proximité entre le lieu de vente et le lieu de production, et le nombre réduit d'intermédiaires. Cependant, certaines typologies sont plus adaptées à répondre à un contexte, ou à une urgence sur un territoire. Le Cerdd a ainsi fait le choix de faire une première focale sur les AMAP, synonymes à la fois de création d'emploi agricole et d'un usage des sols pour une agriculture durable et de proximité.

Avec une contrainte ou une opportunité, selon les cas et les points de vue : la particularité historique de la région Nord-Pas de Calais implique de s'appuyer sur l'offre existante de vente à la ferme afin de ne pas mettre en concurrence deux projets de promotion et de déploiement de circuits courts alimentaires.

Représentants de collectivités (du territoire à la commune), au travers des regards d'élus, de techniciens et d'acteurs associatifs ont restitué plusieurs expériences s'appuyant sur les consommateurs ou les producteurs.

LES INTERVENANTS

Danielle Poliautre, Adjointe au Maire, déléguée au Développement Durable et à l'Agenda 21 à la Ville de Lille
Quelques propos liminaires autour de l'engagement de fin 2008 du conseil municipal de Lille visant à l'impulsion d'une dynamique de restauration collective en agriculture biologique. Avec plusieurs enjeux en perspective : proposer une alimentation de qualité, sensibiliser à un respect de l'environnement, structurer une filière locale et mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et régionaux.

Désirée Duhem, Maire de la commune de Hantay (59) et **Dominique Peyre**, chargée de mission coordinatrice à l'association AVENIR

Sensible aux problèmes de santé liés à l'alimentation et à la délocalisation des productions agricoles, Désirée Duhem,

- Comment les territoires peuvent s'impliquer, du territoire de projet à la commune pour impulser une filière locale ?
- Quelle méthode pour faciliter la rencontre entre l'offre et la demande, et, ce, selon la taille et les compétences des collectivités ?

Introduction

uits courts : e moyen !

a modifié la destination d'une surface de 1,5 ha dans le Plan Local d'Urbanisme afin de permettre l'installation en bio d'un jeune agriculteur. Il s'agit de la première AMAP de la région Nord-Pas de Calais, créée le 20 mai 2007 et qui a été constituée grâce à l'accompagnement de l'association AVENIR.

Claire Lavaur, animatrice au Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

Le PNR Scarpe-Escaut souhaite favoriser le développement des circuits courts alimentaires sur le territoire du Parc, et pour cela agit à la fois sur l'offre et la demande. L'offre, en proposant aux agriculteurs un accompagnement pour leur structuration collective et l'amélioration de leurs pratiques ; et la demande, en travaillant main dans la main avec les structures sociales, culturelles et éducatives du territoire, afin de valoriser auprès des consommateurs locaux les productions du territoire.

Alain Tredez, chargé de mission Agenda 21 pour la Communauté de Communes du Sud Arrageois

La Communauté de Communes du Sud Arrageois réalise son Agenda 21 autour de trois axes principaux : la Trame Verte et Bleue, la lutte contre le réchauffement climatique, et l'économie sociale et solidaire. Au carrefour de ces axes environnementaux, sociaux et économiques sont proposés des projets de circuits courts durables. La CCSA agit aussi bien dans l'acquisition foncière pour l'installation de producteurs bio que dans l'aide à la commercialisation des produits des producteurs existants.

Le contexte Première édition du festival des Futurs Viables

La ville de Lille organisait la première édition du Festival des Futurs Viables du 21 novembre au 7 décembre 2008. Plusieurs animations ont eu lieu dans la ville et à la maison Folie de Wazemmes : une exposition photographique, des projections, débats et ateliers de création, pour comprendre les enjeux, débattre des solutions et agir !



Habiter, se nourrir, se déplacer, se vêtir, prendre soin de soi : comment répondre autrement à nos besoins ? Des objets, des services, des projets artistiques ou d'avenir ont été présentés aux visiteurs pour démontrer qu'il est possible de choisir un mode de vie durable et solidaire.

Avec plus de 3 000 participants (dont plus de 2 200 aux expositions et événements organisés à la maison Folie de Wazemmes) et 52 actions, le festival, tout en surfant sur une logique de renforcement des liens entre culture et développement durable, est d'ores et déjà reconnu comme une action innovante de sensibilisation aux modes de production et de consommation durables, visant à développer de nouveaux outils de sensibilisation, à proposer des solutions concrètes aux besoins du quotidien... mais aussi à remobiliser les jeunes ! Un pari réussi avec plus de 360 jeunes mobilisés dans les ateliers de création et de détournement.

Prochain rendez-vous lors de la Semaine Nationale du Développement Durable de 2010.



Des politiques territoriales au service des circuits courts et de leur dévelop

Si l'idée des circuits courts alimentaires séduit a priori, en pratique, les chiffres montrent que les filières courtes en sont à leurs balbutiements. L'appui des territoires - de par leurs compétences et proximité avec les consommateurs/citoyens - est indispensable pour accompagner la structuration de filières, l'organisation de l'offre et de la demande, pour orchestrer une action cohérente sur un territoire et pour diffuser largement ce nouveau modèle économique.

4 *"70% des terres sont agricoles sur la commune d'Hantay et aucune ne nourrit les habitants de la commune ! Comment a-t-on laissé s'échapper les choses ?" s'interroge Désirée Duhem, Maire de la commune de Hantay et consommatrice nostalgique. Par négligence, par habitude, par facilité... qui, en effet, ne fait jamais ses courses en grande surface et ne consomme pas fréquemment des aliments ayant parcouru des centaines, voire des milliers de kilomètres ? C'est en répondant à la question du "pourquoi a-t-on laissé s'échapper les choses" que le paradoxe saute davantage aux yeux : dans un contexte de crise perceptible, les ménages sont en quête d'économies budgétaires, d'hygiène de vie mais aussi de sens dans leurs pratiques. Notamment dans leurs trois ou quatre repas quotidiens. Or, la nourriture locale, transformée artisanalement, issue des circuits courts, voire plus respectueuse de la santé humaine dès lors qu'il s'agit de produits bio, leur apporte assurément ce qu'ils cherchent : moins chère, plus saine, et "citoyenne", elle a tout pour plaire. Pourquoi ne pas y revenir, lui faire la part belle dans nos fait-tout et nos assiettes ?*

Simplement parce que l'on n'en a pas toujours le loisir : le consommateur ne sait pas où acheter, le producteur comment sortir de ses circuits de distribution habituels. Remettre les circuits courts au goût du jour exige un changement en profondeur et en globalité. Il est aussi l'un des impératifs d'une sobriété énergétique et de la réduction de notre impact sur le climat (moins de transports, moins d'énergie grise dans nos assiettes (confère encart page 6). La sphère publique doit s'en mêler : **structurer l'offre, inciter la demande, les faire se rencontrer l'une et l'autre au même endroit, à l'échelon local. Puisqu'il s'agit bien ici de proximité, tout cela est affaire de politique territoriale.**

La bonne échelle de soutien de la demande, celle de la dynamique collective territoriale

"Sur le territoire Scarpe Escaut, la vente directe est ancestrale", raconte Claire Lavour, animatrice du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, "la coexistence de l'activité agricole et industrielle et la forte densité de population ayant vite suscité des diversifications (ferme usine, vente au détail...". La stratégie du Parc a d'abord consisté dans un premier temps à promouvoir les ateliers fermiers existants avant de réaliser que "ce n'était pas la seule échelle de soutien pour un accompagnement pertinent à l'évolution de la demande". Il fallait agir sur deux fronts, accompagner la demande de produits locaux, "la rendre visible" et organiser l'offre de

producteurs. Habilement, le Parc a "déplacé la problématique de la production "agricolo-agricole" vers celle de l'alimentation", réussissant le tour de force d'intéresser du même coup les élus et les consommateurs, et de modifier sensiblement la donne des projets territoriaux en matière d'agriculture et de développement local

(confère encadré page suivante). En mettant en lien, via des structures intermédiaires, expertes et légitimes de l'évolution des comportements comme les maisons de quartiers, les consommateurs avec les producteurs, le Parc rend possible un changement de comportement. Cette démarche du Parc en faveur des circuits courts s'inscrit de façon transversale aux quatre axes de la Charte :

- 1 - la maîtrise de l'urbanisation,
- 2 - la préservation des ressources locales,
- 3- le développement économique réfléchi,
- 4 - la mobilisation des acteurs du territoire.

Ces quatre axes de la charte du PNR Scarpe-Escaut ont pour effet de placer les circuits courts à l'intersection des

de l'émergence pement

Claire LAVAUUR



plans et programmes du PNR, mais aussi de permettre un encerclement de l'offre et de la demande. En conséquence, le projet de valorisation de produits fermiers participe à la réflexion autour des enjeux globaux des

choix alimentaires, et plus particulièrement autour des flux de transports d'aliments du producteur au consommateur, puisqu'il s'agit dans le cas présent d'une réflexion axée tout d'abord sur la proximité et la promotion du terroir.

Cette réflexion, structurée en trois axes, détaille des mesures de soutien et de développement de la demande en produits locaux, mais aussi des mesures d'appui à la structuration collective des producteurs, afin de structurer leur offre, en donnant des objectifs communs à leurs productions respectives afin d'être en capacité de répondre à des demandes volumineuses.

L'animation, en particulier d'un groupe de producteurs structuré en association depuis maintenant cinq années, a donné lieu, entre autres :

- à la création d'une cartographie des producteurs du Parc,
- à la marque Parc sur l'endive de pleine terre (le producteur bénéficiant de la marque Parc bénéficie également des circuits de distribution montés par le PNR),
- ou encore à des actions de diversification des activités : subsidiarité avec des traiteurs pour compléter l'offre de produits par l'apport de produits transformés, circuits de distribution à l'attention des commerçants, renforcement des capacités pédagogiques...

Cumulés, les moyens attribués à la structuration de l'offre sont conséquents, mais n'en débouchent pas moins périodiquement au constat de manques sur le territoire. C'est à ce moment que le PNR joue son ultime carte, consistant à faciliter l'installation de (jeunes) agriculteurs dans des exploitations promouvant le bio ou l'agriculture paysanne. Le PNR use alors de ses relations avec les élus du territoire pour aider à trouver le foncier nécessaire à la création d'une petite exploitation, et structure la demande des consommateurs locaux par l'aide au montage d'AMAP ou de groupements d'achat.

En Scarpe Escaut, un territoire, ça se mange !

L'offre et la demande doivent se rencontrer pour créer un marché. Le Parc naturel régional de Scarpe Escaut l'a bien compris et joue le rôle de déclencheur, à l'échelle d'un territoire. Il propose aux producteurs des débouchés ponctuels (buffets, animations...) en les mettant en contact avec des traiteurs par exemple. Au-delà de l'accompagnement de l'existant, le Parc intervient pour installer des nouveaux agriculteurs afin de favoriser le développement de l'offre. Il

est ainsi relais des structures compétentes, de l'association AVENIR et des AMAP en devenir. Côté demande, constatant qu'il est très *"difficile de toucher les gens là où ils sont"*, le Parc vise les intermédiaires de l'alimentation et de la santé (maisons de quartiers, centres sociaux...) en leur proposant d'intégrer la *"relocalisation"* de l'alimentation dans les activités qu'ils organisent (projets santé, cours de cuisine...). Des actions culturelles, comme les *"Week-ends gourmands"* (dont

l'opération land art avec les endives de pleine terre à Mortagne-du-Nord), des randonnées *"Un paysage, ça se mange"*, instillent peu à peu une modification de comportement. Pour fédérer un réseau de partenaires sur l'alimentation, le programme expérimental *"Appel à recettes"* mené en 2008 a réuni près de 50 structures et touché environ 2000 habitants toute l'année. Un bilan positif qui devrait lancer un nouveau programme pour 2009 : *"Un territoire, ça se mange"*.

L'indépendance d'un nouveau modèle économique et social aux vertus environnementales

Même situation pour la Communauté de Communes du Sud Arrageois (CCSA) pour qui les circuits courts sont à la croisée des trois axes de l'Agenda 21 :

- économie sociale et solidaire,
- Trame Verte et Bleue
- Lutte contre le Changement Climatique

L'Agenda 21 de la CCSA est un outil politique global structurant pour le territoire. Il oriente, rend cohérent, et fourmille d'une quarantaine d'opérations concrètes cherchant toutes plus ou moins à créer de l'emploi sur place, à rompre avec le modèle dominant. *"Notre territoire est une zone rurale marquée par la prépondérance de l'agriculture industrielle et une vie locale rythmée par les déplacements domicile-travail"*, regrette Alain Tredez. **Les circuits courts jouent alors pleinement leur rôle, en permettant de redynamiser le territoire.** Les jardins solidaires de Boisieux en sont un (premier) exemple emblématique. A l'échelle locale, on peut y voir seulement une installation d'agriculteurs bio. A l'échelle globale, cette opération participe à la continuité de la Trame Verte et Bleue par la mise en place d'un corridor biologique au bord du cours d'eau et recrée du lien social, refuse le *"repli sur soi"*.

La commande publique pour structurer les filières

Dans la problématique des circuits courts, l'échelle globale est indispensable pour structurer ou susciter l'offre et soutenir la demande. La Ville de Lille par exemple, a pris son rôle à cœur, en promouvant le projet "50% bio" dans les cantines. Un projet qui intervient juste après une délibération consistant à diviser par deux, à la rentrée scolaire 2008, le coût moyen du repas pour les familles des enfants scolarisés. Pour Danielle Poliautre, adjointe au maire de Lille, le marché public de ces 6000 repas bio journaliers dans les cantines scolaires est "un appel d'air" visant la structuration des filières pour l'agriculture de proximité. La commande publique est un levier pour la demande mais par ailleurs, elle interroge l'offre, l'approvisionnement et les capacités de la filière, ... et la qualité du dialogue entre le donneur d'ordre et le prestataire pour organiser, produit par produit, à la fois l'offre et la demande. Et si les circuits courts trouvent peu d'appui dans la législation et le code des marchés publics (aucun critère ne prenant directement en compte la proximité du lieu de production, dans la mesure où un tel critère est jugé peu conforme au principe du libre échange inscrit à l'échelle de la Communauté Européenne), il reste la volonté politique. Bien nécessaire aussi quand il s'agit de trouver un terrain pour les projets...

Ces projets, qu'il faut considérer comme des projets de valorisation de l'activité économique locale, revitalisent

le lien social et l'environnement. Il ne s'agit pas forcément de projets titanesques mais plutôt de projets dont les impacts indirects - hélas, difficilement mesurables - bénéficient à l'ensemble de la population (aménités, proximité, cadre de vie...).

Communication comportementale : le désir et le plaisir pour modifier les comportements

Le conseil sur les choix alimentaires des individus, pour être efficace, doit désormais provenir de structures et de lieux neutres, le plus souvent proches du tissu associatif, pour que la confiance s'installe et devienne le socle de projets de production locale... Bref, les collectivités, pour leurs campagnes les plus efficaces, jouent le plus souvent la carte des associations locales et des ambassadeurs infiltrés.

L'évolution de la demande et de la production doit passer, pour rompre le modèle dominant, par un accompagnement du changement de regard, aussi bien auprès des consommateurs, que des producteurs et des intermédiaires (réseaux locaux dans les domaines du social, de l'éducation et de la santé). Le consommateur, dépassé par l'ampleur des mécanismes de prescriptions mis en œuvre

Transport, packaging et additifs alimentaire

"Si 30% de notre empreinte provient de l'alimentation, 50% de cette dernière n'est autre que... du pétrole. Les fruits importés peuvent avoir une empreinte jusqu'à 25 fois supérieure à celle du même fruit produit localement."

Source L'empreinte écologique : l'empreinte du changement ? - WWF-France

En distinguant le calcul d'un poste alimentation et d'un poste transport, l'empreinte écologique met en lumière le réel impact des transports destinés à notre alimentation, et révèle ainsi l'influence de notre mode de consommation sur le changement climatique.

Cependant le transport n'est pas tout et ne suffit pas à expliquer l'énergie grise mobilisée par les habitudes alimentaires. C'est sans compter l'énergie nécessaire aux processus de production et de fabrication des packagings (dans certains cas, futurs déchets ultimes), des pesticides et

par la publicité sur le lieu de vente, l'affichage extérieur, la presse magazine et les encarts publicitaires à la télévision, est sommé de faire des choix responsables. Pour se désangoisser face à cette responsabilité et à ce choix pléthorique, le plus souvent, le consommateur choisit désormais ses sphères d'influence et de référence... dont il est intéressant de constater que le plus souvent, elles jouent la carte de la proximité géographique, culturelle, sociale...

Autre composante, c'est la caractéristique sociale des publics auxquels la collectivité s'adresse : dès lors que la collectivité souhaite inclure dans son action des populations défavorisées, elle se doit d'aborder de manière beaucoup plus large la problématique de l'alimentation dans la famille, en s'associant, par exemple, à des centres sociaux, des maisons de quartier, des associations de promotion de la santé ou encore des écoles de consommateurs.

Quelques exemples d'actions de fond

- Livre de recettes, Association Lire, compter, écrire
- Campagne d'année sur le droit à l'alimentation de qualité pour tous, Ville de Lille, 2004

- Jardins solidaires de Boisieux et actions d'éducation à l'environnement auprès des écoles, (Communauté de communes du Sud Arrageois)
- biocabas, Coopérative Norabio, 03 61 58 41 61 ou biocabas@norabio.fr
- Festival des Futurs Viabes (édition nov/dec 2008), festival périodique porté par la Ville de Lille avec pour objectifs de sensibiliser aux modes de production et de consommation durables et de renforcer le lien entre culture et développement durable (voir en page 3)

"Remettons en place le principe d'indépendance. S'en sortir n'est pas l'affaire de techniques pointues, c'est l'affaire d'une réponse collective citoyenne, de producteurs, de consommateurs et de politiques."

Alain TREDEZ,

Chargé de mission Agenda 21 pour la Communauté de Communes du Sud Arrageois

es : le vrai coût de notre alimentation

des agents additifs visant à augmenter les délais de conservation des produits... pour la durée du transport et de la vente.

Comment les Pays du Sud sont impactés par l'alimentation

La Ville de Lille a réalisé une Analyse des Flux de Matière et d'Énergie (AFME) et explore ainsi les impacts locaux et globaux de nos comportements alimentaires : *"quelle est notre empreinte sur les autres pays au regard de notre mode de consommation ?"* interroge Danielle Poliautre, élue de la Ville de Lille.

Le concept de l'eau virtuelle met en évidence ces impacts au sud de l'hémisphère. *"Pour produire un kilo de blé, il faut beaucoup d'eau. Pour un kilo de viande, c'est pire. Le concept d'eau virtuelle prend en compte ce phénomène et permet de mieux gérer les ressources hydriques."*

Source : Courrier international 2004 n° 717

Un Pays qui importe des tomates n'a pas besoin de cette quantité d'eau pour produire lui-même cette marchandise, mais impacte la ressource en eau du pays exportateur, qui est probablement menacé de pénurie. Avec 80% de réduction de son volume, une eau utilisée pour l'irrigation de cultures non appropriées pour ces régions sèches, la mer d'Aral est une illustration particulièrement criante de ce phénomène.

Les circuits courts : des vertus ici et ailleurs

- réduction des émissions de gaz à effet de serre et du bilan carbone
- autonomie vis-à-vis des matières premières (pétrole...)
- réduction des consommations en énergie grise (du packaging au moyen de transport) et réduction des déchets (moins d'emballages)
- Diminution de la pression exercée sur les ressources des pays exportateurs.



L'usage du sol en question : résoudre la problématique foncière Des outils et des volontés pour concrétiser un projet de circuit court

L'espace agricole, notamment s'il est périurbain, est rare et convoité. L'extension des grandes exploitations (remembrement agricole, agriculture industrielle...) et l'urbanisation effrénée rendent difficile l'acquisition des quelques hectares nécessaires pour mettre en place un projet local de circuit court. Sans l'appui des collectivités locales, la sélection du site relève du parcours du combattant.

Entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations de plus de 75 ha a doublé en France et c'est en Nord-Pas de Calais que le mouvement de concentration a été le plus fort (diminution de 4,5% par an du nombre d'exploitations, d'après les données de l'INSEE). Ainsi, si près de 70% de la surface régionale reste dévolue à l'agriculture, le mouvement de concentration menace les petits agriculteurs : face aux exigences de la compétitivité agricole actuelle (majorée par les nombreux inter-



Alain Trédez

“Trouver des militants [porteurs de projets] n'est pas plus facile que de trouver des hectares. L'association AVENIR est incontournable dans cette étape.”

Alain TREDEZ,
Chargé de mission Agenda 21

médiaires liés à la transformation, à la distribution des produits, et encouragée par des politiques agricoles plus favorables aux “gros”), l'agriculteur doit surenchérir sur la taille de ses surfaces cultivées, afin de bénéficier des économies d'échelle.

Ainsi démarre la course aux hectares. Aux abords des agglomérations, la pression foncière exercée par l'urbanisation s'ajoute

à celle exercée par l'extension agricole conventionnelle. “Mettre la main sur des hectares agricoles âprement défendus est l'une des grandes difficultés” dans le montage d'un projet alimentaire de circuit court, reconnaît Alain Trédez, chargé

de mission Agenda 21 pour la CCSA.

Un foncier adapté et disponible est l'une des conditions primordiales à remplir pour monter un projet de circuit court, au même titre que le choix du porteur ou le soutien de l'élu. La région

Nord-Pas de Calais observe et continue d'encourager notre tradition de vente à la ferme, mais ces circuits existants, s'ils ont le mérite d'être courts et de favoriser les liens sociaux, ne vont pas toujours jusqu'à la formalisation d'une production respectueuse de l'environnement et des critères sociaux.

Le bail environnemental

Le bail environnemental est issu de la loi d'orientation agricole de janvier 2006 qui prévoit l'application de clauses environnementales, sous réserve de deux conditions visant, soit la personnalité du propriétaire, soit la nature des terres (zones humides, sites protégés, zones

Mettre en réserve des terres pour la réalisation de circuits courts ?

Mise en réserve dans les PLU

Si le territoire apparaît comme un ensemblier, la pièce maîtresse en est le foncier. Il s'agit de modifier l'usage des sols pour aboutir à un partage cohérent de l'espace selon quatre grandes vocations : terre nourricière, terre résidentielle, terre écologique et terre économique - en tenant compte de l'inéluctable érosion des qualités écologiques des sols affectés aux fonctions résidentielles et économiques.

Mettre en place un dispositif de réserve foncière, qui permet de s'assurer de l'équilibrage de ces quatre vocations, consiste dans un premier temps à mettre en place une veille foncière visant à anticiper les mouvements fonciers : repérer, lister, définir des moyens (locaux ou communautaires) pour pouvoir intervenir à temps dans les transactions.

Terre de liens

Terre de liens appuie les porteurs de projet pour l'accès au foncier en milieu rural et périurbain. Elle concourt ainsi à la création d'activités écologiquement responsables et socialement solidaires, par le biais d'acquisitions collectives de foncier et de bâti, sur la base de l'épargne des particuliers.

Contact Terre de Liens :
npdc@terredeliens.org - 03 20 74 43 83

Le droit de préemption de la Safer

La Safer peut mener des actions d'achat, de vente, de gestion et d'aménagement :
- Elle achète des biens agricoles et ruraux puis les revend à des agriculteurs ou des collectivités,

à risques...). Sur ces terrains tout propriétaire peut inclure des clauses environnementales et la parcelle doit faire l'objet d'un document de gestion officiel. Les clauses doivent être en accord avec ce dernier.

Cohabitation espaces naturels et terres agricoles

Le projet de maraîchage biologique des Jardins solidaires de Boisieux n'a pas échappé à l'imbricolage foncier. En recherche depuis plusieurs mois d'un terrain à vocation écologique, dans l'objectif de développer la Trame Verte et Bleue de son Agenda 21, la CCSA finit par avoir connaissance par hasard de ce terrain de 1,8 ha, par chance inapproprié pour un raccord agricole "classique", car occupé par une zone boisée, une zone humide et bordée d'une haie champêtre : par conséquent un excellent candidat comme maillon de la Trame Verte et Bleue locale... mais aussi idéal pour installer un petit projet d'agriculture biologique diversifié : en bordure du Cogeuil et de la Sensée, sur la commune de Boisieux-Saint-Marc. Quand la CCSA signe en octobre 2008 une convention de mise à disposition du terrain avec les porteurs de projet, ces derniers en sont, eux, à leur troisième année de recherche. C'est dire si la rencontre entre les porteurs et la collectivité aura du attendre, mais sera aussi la clé du projet d'AMAP. *"La puissance publique fait l'acquisition du foncier, puis le met en location (pour une somme symbolique de 100€ à l'année, NDLR), un peu comme dans le logement social",* compare Alain Tredez.

Cohabitation de logements et de projets alimentaires

Associer les projets de logement, social ou pas, avec ceux de production alimentaire, voilà une idée qui fait son chemin. La réflexion sur les quartiers durables et leur vision intégrée d'un lieu de vie, est sans doute à coupler avec celle des circuits courts : pas de logement (et donc d'habitants) sans

"Tous les hectares ne se valent pas : tous ne permettent pas d'envisager une conversion en agriculture biologique, et tous ne vont pas avoir la même attractivité en tant que lieu de résidence pour les potentiels porteurs de projets."

Dominique PEYRE,

Chargée de mission à l'association AVENIR

terre agricole (et donc de filière alimentaire locale). Le projet d'éco-quartier de Croisilles, aussi porté par la CCSA, montre une voie exemplaire aux autres projets régionaux. Il s'agit d'appliquer **le principe de proximité** (déplacements, lien social, relations entre générations...) et de remettre en place **le principe d'indépendance** des citoyens, au sens de modèle sociétal. Il ne s'agit pas d'objectifs économiques stricto sensu mais de privilégier des relations économiques à l'échelle locale.

Des méthodes, comme la mise en réserve de terres nourricières dans les PLU, méritent d'être étudiées de près afin de concrétiser ces principes. Les collectivités locales, dans le cadre de la réflexion sur la mixité des fonctions d'un même espace, peuvent associer systématiquement un projet de production alimentaire local lorsqu'elles décident d'agrandir un quartier ou de construire des logements. C'est d'ailleurs l'un des points de convergence (encore en réflexion) avec la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, entre maîtrise de l'urbanisation et promotion des circuits courts. En effet, **l'alimentation s'articule avec la question du choix de l'usage des terres et le partage de l'espace entre terre nourricière et usage résidentiel.** Mais même avec une batterie d'outils à disposition, rien ne peut voir le jour sans volonté politique ferme et affichée, incarnée encore par trop peu d'élus au regard des enjeux

À l'échelle d'une commune, comment utiliser le PLU pour réaffecter des sols

Désirée Duhem, Maire de la commune d'Hantay, raconte son "entêtement politique", afin de dénicher un terrain pour Romuald Botte, jeune maraîcher aujourd'hui installé. *"J'étais étonnée qu'il vienne me voir pour 1 ou 2 hectares [seulement]; dans cette zone rurale, il avait frappé à de nombreuses portes, sans résultat."* En observant de plus près le PLU du village, un terrain destiné à une ZAC est découvert et la commune d'Hantay décide de modifier l'affectation de la zone. Une année entière a été nécessaire pour réaliser l'enquête publique. Aujourd'hui l'AMAP créée autour du projet compte 60 adhérents.

Les jardins de Boisieux et l'AMAP d'Hantay sont des projets aussi petits que complexes et représentent de vrais projets de développement durable, mettant en œuvre le trio économie/environnement/social. La convergence des volontés, entre communes, élus, porteurs de projets et association, soulignée à plusieurs reprises par les participants, est nécessaire pour résoudre la problématique foncière "clé n°1" du projet de circuit court. Dans cette étape épique d'acquisition foncière, se prépare déjà l'aventure humaine et sociale d'un projet de circuit court.

Désirée Duhem



établissements publics (Conservatoire du littoral, Parcs, agences, etc), personnes privées... dont les projets répondent à l'objectif de ses missions.

- Elle peut stocker des terrains et les louer temporairement à des agriculteurs.
- Elle peut réaliser des travaux d'aménagement pour améliorer les conditions d'exploitation, pour entretenir les paysages...

Le Code Rural dote la SAFER d'un droit de préemption. Elles sont informées des projets de vente par les notaires et peuvent acheter à la place de l'acquéreur initial, avec pour objectif de revendre à un autre acquéreur dont le projet répond mieux aux enjeux d'aménagement locaux.

Source : <http://www.safefr.fr/index.asp>

Comment les circuits courts participent à l'instauration de nouveaux modèles économiques

Des circuits et des hommes

Les circuits courts alimentaires, en plaçant l'homme au cœur de projets de petite taille, en lien direct avec les habitants, répondent à la demande des territoires pour davantage de lien social. En produisant souvent sous label bio, ils satisfont aussi l'aspiration des habitants à une nourriture plus saine. Les AMAP, incarnation de cette agriculture paysanne et citoyenne, éclosent peu à peu dans la région.

"Le monde agricole ne se renouvelle pas aujourd'hui par les générations directes [pères-fils]", constate Dominique Peyre de l'association AVENIR. Il faut du sang neuf pour reprendre des exploitations ou créer des projets de circuits courts. Ces nouveaux porteurs de projets, aux parcours de vie divers, se lancent tous dans un projet de circuit court avec une entière conviction, y jetant une part d'eux-même. C'est le cas de Jean-Marie Honoret et Frédéric Bourgeois, qui, lorsqu'ils ont signé pour les Jardins solidaires de Boisleux, ont choisi de s'investir dans un projet tourné vers les autres et créateur de lien social.

Un accompagnement indispensable pour relever le défi de la complexité des projets de circuits courts

Ces nouveaux agriculteurs ont à faire face à la complexité de ce projet. Sur moins de 2 ha, la diversification est nécessaire pour dégager un revenu pour ses porteurs. Afin de rentabiliser l'activité des porteurs de projet, et plus particulièrement lors de la phase de démarrage du projet de maraîchage, les agriculteurs bénéficient d'un complément de revenus avec l'entretien et la gestion écologique du terrain, mais aussi avec le financement d'une mission de sensibilisation adressée aux écoles. Cette mission s'appuiera sur des équipements dont le financement est notamment assuré par le Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie et de l'Environnement (FRAMEE) : local de transformation, pétrin, réfrigérateur, lieu d'accueil, panneaux solaires pour l'alimentation en électricité des installations...

C'est au moment où le projet se concrétise que l'association AVENIR intervient. Créée depuis 1995 (cf encadré page suivante), elle accompagne aujourd'hui – au-delà de sa vocation première – la création des AMAP, les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Ces

partenariats de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation sont une véritable assurance vie pour l'agriculteur. En s'impliquant dans l'AMAP, le "consomm'acteur", citadin ou non, s'engage à acheter un panier hebdomadaire, ou biocabas, pendant un an. "Les AMAP sont une sécurisation de la vente", enchaîne Dominique Peyre, puisque tout est vendu via le réseau de consommateurs structuré en amont de l'activité de production proprement dite. L'achat à l'avance de sa récolte garantit ainsi au producteur un revenu lissé sur la durée, et lui permet par effet ricochet d'assurer le maintien des emplois agricoles et, le cas échéant, de faciliter son passage de modes de production conventionnels à des modes plus respectueux de l'environnement. Le consommateur est également gagnant : il



Dominique Peyre

"Je connais peu de professions aussi stigmatisées que les agriculteurs. Attention aux discours culpabilisants, ce n'est pas comme cela qu'on aide les agriculteurs à changer. Le bio ne fait pas tout. On peut être en bio et ne pas s'intéresser à l'aspect social ou au développement local."

Dominique Peyre,

Chargée de mission à l'association AVENIR

paye au coût réel de production (et non plus au prix du marché, ou au prix d'acheminement), connaît précisément l'origine des produits qu'il va consommer. Un système jugé, selon le jargon des spécialistes, "gagnant-gagnant", et qui remporte un succès croissant en France, après s'être répandu en Suisse et en Allemagne.

Le Nord est loin de détenir la palme du nombre d'AMAP : à fin 2008, 9 ont vu le jour en région et 10 autres sont en gestation, mais pour une région presque totalement vierge en la matière en 2007 ! Presque toutes concernent des fermes bio ou en conversion bio. "Mais le bio ne fait pas tout", comme le souligne un élu armentierois présent à l'atelier-débat : "c'est aussi la relation producteur-consommateur qui est privilégiée".

Ces projets de circuits courts démontrent qu'il est

possible, à raison de volontés tenaces et conjointes, de "s'installer autrement", hors des chemins larges et balisés de l'agriculture conventionnelle.

Les AMAP : coopération et négociation entre agriculteurs et consommateurs

Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne, les AMAP représentent l'un des modes de circuit court alimentaire les plus répandus aujourd'hui. Les circuits courts, par la réduction des intermédiaires, favorisent un équilibre rémunération / prix d'achat satisfaisant pour le producteur et le consommateur, quel que soit le type de circuit court. La particularité de l'AMAP est que son fonctionnement fait appel à un échange entre producteur et consommateur, et se base ainsi sur de la coopération, en tant que forme de négociation renouvelée, car solidaire. C'est un lieu convivial et "un espace de coopération et de rencontres entre personnes qui se mettent d'accord à l'avance et régulent le système" explique Dominique Peyre.

"On négocie le prix du panier dans l'AMAP alors qu'au supermarché on n'est pas si libre que cela sur les prix, les pesticides, la qualité... Par ailleurs, aujourd'hui, les légumes bio en AMAP sont moins chers qu'en grande surface" témoigne Désirée Duhem. En effet, les avantages pour le consommateur sont de plusieurs ordres, le prix du panier correspond au

coût réel de production, et non au prix du marché, et le consommateur a connaissance de l'origine des produits. Au-delà de la rationalité économique, les consommateurs privilégient cette relation avec l'agriculteur qu'incarnent les aliments qu'ils achètent. "S'inscrire à une AMAP implique un autre fonctionnement, car on ne sait pas ce qu'on va avoir dans son panier. Il faut donc inverser sa manière de faire, il faut inventer avec ce qu'il y a dans le panier" relate Désirée Duhem qui ajoute : "Une feuille de choux véhicule des idées de recettes à base de légumes locaux méconnus". L'AMAP devient ainsi un lieu d'apprentissage de la proximité et du lien social, d'une alimentation saine et saisonnière.

"La culture et le paysage peuvent être un support pour recréer du lien social."

Claire Lavaur,

Animatrice au Parc Naturel Régional de Scarpe Escaut

Fin 2007, on comptait ainsi 750 de ces exploitations durables en France, approvisionnant environ 30 000 familles, soit 90 000 consommateurs.

Aujourd'hui, 1000 AMAP font vivre 1600 producteurs et nourrissent près de 250 000 personnes, pour un chiffre d'affaires estimé à 52 millions d'euros.

Source : Consoglobe.com

AVENIR, un accompagnement poussé pour un futur durable

En 1995, constatant que les petites exploitations étaient exclues des aides nationales à l'installation, plusieurs associations, dont la Confédération paysanne et le CEDAPAS décident, avec le soutien du Conseil Régional Nord-Pas de Calais et les Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais, de s'unir et de démontrer qu'il est "possible de travailler et

de vivre sur une petite ferme". Centrée d'abord sur l'apport de financements, l'association apporte de fil en aiguille de plus en plus de conseils et de soutien aux porteurs de projets. Dominique Peyre, coordinatrice d'AVENIR, rappelle que l'association "n'a pas vocation à structurer des AMAP uniquement", et qu'un "poste dédié sera très probablement

créé prochainement". La mission fondatrice d'AVENIR reste l'aide à l'installation de petits agriculteurs (circuits courts ou non, bio ou non), dans l'optique d'une agriculture paysanne et durable dont le "versant social est cher" à Dominique Peyre. Fin 2008, l'association AVENIR avait financé environ 150 installations.



Conclusion/perspectives

Au-delà d'une formalité environnementale, quelles vertus au regard du développement durable ?

Durabilité écologique :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ; les circuits courts s'intègrent ainsi dans les projets de type Plan Energie Climat Territorial (PECT) ;
- Dans le contexte d'une agriculture respectueuse de l'environnement : préservation de la biodiversité et du paysage (limitation des pesticides, préservation des écosystèmes, maintien ou création de haies...), préservation des ressources naturelles (eau, sol) et génétiques, lutte contre les inondations, contribution aux projets de Trame Verte et Bleue ;
- Limitation de l'étalement urbain par le maintien d'une agriculture péri-urbaine.

Durabilité économique :

- Réduction des consommations en énergie grise (du packaging au moyen de transport) et réduction des déchets (moins d'emballages) et donc moins de dépendance vis-à-vis des matières premières ;
- Développement local (agriculture locale dynamisée...) : création d'emplois, attractivité du territoire, tourisme durable (consommation des produits du terroir), valeur

ajoutée pour le producteur (réduction des intermédiaires).

- Indépendance vis-à-vis des fluctuations des cours alimentaires mondiaux

Durabilité sociale :

- Entretien du lien social entre le producteur et le consommateur (développement des solidarités, autonomie des producteurs, participation à la vie locale, implication des consommateurs, alimentation de qualité, saine, amélioration du cadre de vie, prix raisonnables pour un produit de qualité...);
- Proximité spatiale et sociale entre le producteur et le consommateur qui dynamise la vie d'une commune ou d'un quartier ;
- Diminution de nos impacts sur les pays du sud exportateurs.

À paraître !

Pour fin 2009, parution d'une fiche ressources sur la réalisation de circuits courts alimentaires durables, à usage des territoires.

Ont participé aux débats du 2 décembre 2008 : Aillerie Marie (Communauté Artois-Lys), Arlandis Jean-Louis (Conseil Régional NPDC – chargé de mission Lycées agricoles), Beharelle Anthony (Porteur de projet de restauration bio petite enfance), Benoit-Chieux Sylvie (Transp'ART en CE), Blottiaux Cédric (Etudiant ISA), Bonne Melanie (Lille Métropole Communauté Urbaine), Browaey Alice (Lille Métropole Communauté Urbaine), Caby Gérard (Responsable commission Dév. Durable commune Premesques), Campedelli Dany (Conseil Régional NPDC), Canion Elise (USTL), Cantrelle Florence (USTL), Courtois Jean-Louis (CFPPA de Lomme), Declercq Maurice (Maire Honoraire); Desfeux Adeline (Chargée de Mission Développement Durable Ville de Marcq-en-Baroeul), Duhem Désirée (Maire de Hantay), Duquenne Sylvain (ville de Béthune), Eripret Maniella (USTL), Franchineau Elsa (communauté d'agglomération du Douaisis), Gaillet Nicolas (mairie de Quesnoy sur Deûle), Garandeau Marie-Dominique (Adjointe au développement durable Marcq-en-Baroeul), Georjon Frédérique (création d'une AMAP), Halle Jean-Luc (CAD), Holec Nathalie (Conseil Régional NPDC – D2PE), Hottin Fernand (LMCU), Jacob Marie-Madeleine (Mairie de Villeneuve d'Ascq), Joly Guillaume (Lille Métropole Communauté Urbaine), Julian Richard (Ville de Lille), Lacroix François (Mairie villeneuve d'ascq), Lavour Claire (PNR Scarpe Escaut), Lecoœur Celine (A PRO BIO), Lefebvre Marie-Anne (communaupole de Lens Liévin), Lesur Alexandra (ISA), Liefoghe Cecilia (communaupole de Lens Liévin), Lopez Elisabeth (Conseil Régional NPDC), Maillard (Adjointe au Maire – Bondues), Malaquin Nathalie (ville de Béthune), Naglik Pierre (ARTOISCOMM), Oriente Virginie (Extra Muros), Pavy Pascale (Conseil Régional NPDC), Perotti Audrey (LMCU), Peyre Dominique (Association AVENIR), Robert Mathieu (ISA), Rousseau Sarah (APES), Saunie Elodie (Mairie de Villeneuve d'Ascq), Tredez Alain (CCSA), Vanhersecke Philippe (association levertsa), Villers Anita (Association Environnement Développement Alternatif).

Les Ateliers-Débats du Cerdd

Cerdd - 2009

Centre Ressource du Développement Durable
Site du 11/19 - rue Bourgogne - 62 750 Loos-en-Gohelle
www.cerdd.org ; contact@cerdd.org
Directeur de la publication : Emmanuel Bertin
Rédaction : Averti, Marie Décima, Julie Nicolas
Crédits photo : Marie Décima, Sophie Caillierez
Organisation de l'Atelier-Débat : Marie Décima
Animation : Julie Nicolas



Les autres partenaires des projets et activités du Cerdd : Gaz de France - Suez, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, Environnement et Développement Alternatif, CPIE Chaîne des Terrils, ville de Valenciennes